

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 FEVRIER 2005

Etaient présents : M. LOLLIOZ, Maire - M. LE VOT – Mme BOKAN – M. RAPAILLE M. GERVAIS - Mme DULAC - M. BISCH - BORDIER - HOUILLON

Mmes BRISSON – PIERRE - BONAMY - M. POULTEAU

Mme MERCIER – M. BESCO -

Mmes TESTU- MM. MARTIN-MOULINNEUF - JULIEN- LABRUYERE - DELMAS – BEAUVAL

Mme JOUHANEAU

Absent ayant donné pouvoir : Mme KEULEN (pouvoir à M. GERVAIS)
Mme CAGNET (pouvoir à M. BESCO)
M. TANCEREL (pouvoir à M. POULTEAU)
Mme TAMMAM (pouvoir à Mme BOKAN)
Mme STRIOLO (pouvoir à M. BORDIER)
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLON)
M. RIVAILLIER (pouvoir à M. JULIEN LABRUYERE)

Absente : Mme MARION

Secrétaire de séance : Mme BRISSON

M. LE MAIRE souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, au secteur Jeunesse, il s'agit d'un versement d'une subvention à l'Association Buisson Loisirs.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2004

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est soumis aux voix et est adopté par :
25 voix Pour et 3 voix Contre.

SUBVENTION POUR L'ASIE DU SUD-EST

M. LE MAIRE rappelle les tragiques événements de l'Asie du Sud-Est, qui sont venus endeuiller le cap de la nouvelle année 2005, ont suscité un élan de solidarité immédiat et d'une ampleur sans précédent partout dans le monde.

A Magny, des urnes ont été disposées à l'accueil de l'Hôtel de Ville ainsi qu'au Centre Social pour permettre aux magnycois de participer à cette solidarité.

Mais les besoins sont immenses et la reconstruction des zones sinistrées ira bien au-delà de l'urgence du moment.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de consacrer une subvention destinée à accompagner concrètement un projet de reconstruction via une association de type Organisation Non Gouvernementale (ONG).

Sur le terrain, les projets n'étant pas encore très précis ni organisés, il est proposé de retenir une somme forfaitaire nous permettant de rechercher le projet qui nous semblera le plus « pertinent ».

Le Conseil est invité à voter le principe de la constitution d'une réserve de 6 000 € destinés à venir en aide à un projet de reconstruction dans l'un des pays sinistré de l'Asie du Sud-Est.

Le Conseil Municipal sera à nouveau sollicité pour délibérer sur l'opération qui aura été identifié.

M. BESCO : « je pense que c'est bien d'intervenir avec du recul et en dehors de l'urgence, car passé l'émotion et les touristes partis, on a tendance à oublier. Je souhaiterais que ce projet soit fondé sur des bases laïques et autour de l'enfance. Il y a tellement de récupération et de manipulation qu'il faut être attentif au projet choisi. C'est bien de s'inscrire sur du long terme. »

Arrivée de Mme TAMMAM.

Mme JOUHANEAU : « Moi aussi, j'ai été marquée par cette catastrophe et j'ai réagi en tant que citoyen à cette catastrophe. J'ai cerné le problème de fond de notre proposition, mais j'ai été déçue qu'on réagisse aussi tard. C'est une remarque, c'est tout. »

M. LE MAIRE : « malheureusement, on a l'expérience, les médias sont sur les évènements quant ils se produisent et après on ne parle plus des problèmes, alors que dans ce cas précis, les problèmes sont loin d'être résolus compte tenu de l'étendue des dégâts. J'ai profité des vœux pour en parler, faisant en sorte que non seulement il y ait des urnes mises en place, mais pour pouvoir annoncer que la commune allait attribuer une somme d'argent. Pour cela, il fallait l'avis du conseil municipal pour décider du montant à donner. C'est donc pour cette raison que la proposition arrive si tard, mais cette proposition permet de pouvoir intégrer un projet, car il faudra environ 15 ans avant de retrouver une situation normale.

Le don que nous avons fait l'an passé à Madagascar, du même montant, a permis à une école de revivre et d'avoir du matériel. Nous avons d'ailleurs eu les remerciements des enfants.

Je ne me sens pas gêné par rapport à cela mais j'ai peur qu'avec le temps, le feu médiatique étant passé, on oublie ces gens et ces pays touchés par ce séisme. Il faut également se poser la question pourquoi cela est arrivé. Les pays riches sont en partie responsables, et j'aimerais qu'ils réfléchissent à ce problème et s'engagent sur un projet de solidarité. »

M. DELMAS : « on s'associe à cette délibération bien évidemment. Pourquoi ne pas verser directement l'aide à une ONG connue ou reconnue? Pourquoi se donner une contrainte ? Il y a la Fondation de France. »

M. LE MAIRE : « on a voulu y mettre une note un peu plus personnelle et engagée sur le projet. »

La délibération est soumise aux voix et est adoptée *à l'unanimité*.

TRANSFERT DE PROPRIETE AU 1^{er} JANVIER 2005 LOGEMENTS DE GARDIEN DU GYMNASSE CHANTAL MAUDUIT

M. LE MAIRE rappelle que chaque année, dans le cadre du transfert de propriété entre la Communauté d'Agglomération et la commune, il convient de délibérer sur les équipements à prendre en propriété.

A ce titre, il est proposé de prendre en propriété au 1^{er} Janvier 2005, les logements de gardien Gymnase Chantal Mauduit.

La prise en charge de ces équipements n'ouvre pas droit aux dotations financières.

M. DELMAS : « de combien de logement s'agit-il ? »

M. LE MARIE : « deux logements ».

M. DELMAS : «je rappelle que j'ai demandé le recensement des biens communaux. »

La délibération est soumise aux voix et est adoptée *à l'unanimité*.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES SERVICES ADMINISTRATIFS AU 1^{er} JANVIER 2005.

M. LE MAIRE informe qu'un Agent Administratif qualifié a réussi l'examen professionnel d'Adjoint Administratif et est inscrit sur la liste d'aptitude.

Afin de pouvoir le nommer dans son nouveau grade, il est proposé au conseil municipal de transformer un poste d'Agent Administratif qualifié en un poste d'Adjoint Administratif.

Le tableau est le suivant :

ANCIEN TABLEAU

NOUVEAU TABLEAU

1 Directeur Général des Services 10 000 à 20 000 habitants	1 Directeur Général des Services 10 000 à 20 000 habitants
4 Attachés	4 Attachés
1 Rédacteur	1 Rédacteur
2 Adjoints Administratifs principaux 1 ^{ère} Classe	2 Adjoints Administratifs principaux 1 ^{ère} Classe
4 Adjoints Administratifs principaux 2 ^{ème} classe	4 Adjoints Administratifs principaux 2 ^{ème} classe
4 Adjoints Administratifs	5 Adjoints Administratifs

2 Agents Administratifs Qualifiés	1 Agent Administratif Qualifié
11 Agents Administratifs	11 Agents Administratifs
1 Responsable Service communication	1 Responsable Service communication
1 Chargé de Communication	1 Chargé de Communication
1 Chef de projet	1 Chef de Projet
1 Agent de Développement local	1 Agent de Développement local

M. DELMAS : « il y a une erreur dans le tableau sur la délibération concernant le DGS, il faudra le modifier. Si nous nous abstenons c'est que nous ne sommes pas persuadés du bien fondé. »

M. LE MAIRE félicite les agents qui réussissent les concours et ne comprends pas le vote de M. DELMAS. »

M. DELMAS : « je n'ai rien contre le personnel qui passe des concours, mais nous nous devons de mettre une adéquation RH et moyens par rapport aux services mis en oeuvre. »

M. LE MAIRE : « il faut bien remplacer les départs. »

La délibération est soumise aux voix et est adoptée par : **25 voix Pour et 3 Abstentions.**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SERVICE AU 1^{er} JANVIER 2005.

M. LE MAIRE informe qu'un Agent d'Entretien à temps non complet (faisant fonction d'ATSEM) ayant réussi le concours d'ATSEM, il est proposé de transformer son poste d'Agent d'Entretien en poste d'ATSEM 2^{ème} classe à temps non complet

Le tableau est le suivant :

<u>Ancien tableau</u>	<u>Nouveau tableau</u>
<i>Emplois à temps complet :</i>	<i>Emplois à temps complet</i>
25 Agents d'entretien	25 Agents d'entretien
8 Agents d'entretien qualifiés	8 Agents d'entretien qualifiés
<i>Emplois à temps non complet (80 %)</i>	<i>Emplois à temps non complet (80 %)</i>
4 Agents d'entretien	3 Agents d'entretien

Le tableau des effectifs des ATSEM est le suivant :

<u>Ancien tableau</u>	<u>Nouveau tableau</u>
<i>Emplois à temps complet :</i>	<i>Emplois à temps complet :</i>
3 postes d'ATSEM 2 ^{ème} classe	3 postes d'ATSEM 2 ^{ème} classe

1 poste d'ATSEM 1 ^{ère} classe	1 poste d'ATSEM 1 ^{ère} classe
	<i>Emplois à temps non complet (80 %)</i>
	1 poste d'ATSEM 2 ^{ème} classe

La délibération est soumise aux voix et est adoptée par :

25 voix Pour et 3 Abstentions.

Arrivée de Mme KEULEN.

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA
DEMATERIALIZATION DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS ORGANISE
PAR LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE
COURONNE**

M. RAPAILLE expose qu'à compter du 1^{er} Janvier 2005, le code des marchés publics rend obligatoire la dématérialisation des marchés publics.

L'obligation réglementaire de dématérialisation ne concerne que la réception des candidatures et des offres pour un montant de 230 000 €HT et plus.

Le CIG de la grande couronne auquel la ville est affiliée propose la constitution d'un groupement de commande avec les collectivités volontaires.

Ce groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, ce groupement permet de simplifier la tâche de chaque collectivité et permet de faire des économies.

Chaque collectivité aura la possibilité de choisir le degré de dématérialisation souhaitée, concernant les procédures adaptées, il sera possible de procéder uniquement à la mise en ligne des avis d'appel à la concurrence.

Le CIG aura pour mission de lancer un appel d'offres pour créer et gérer le portail, la ville aura un compte réservé sécurisé par le biais d'une signature électronique et pourra récupérer et décrypter les offres au moment des commissions d'appel d'offres de la commune.

Pour adhérer à ce groupement de commandes, il convient d'autoriser la collectivité à adhérer et signer une convention constitutive de groupement.

Les frais de fonctionnement

Pour participer au groupement, les frais de fonctionnement sont fonction du nombre d'habitant

Pour la tranche de 5001 à 10 000 habitants, le coût est de 250 € la première année, et 80 € les 2 années suivantes.

Plus un coût à l'appel d'offres non connu à ce jour (il dépendra de la consultation que fera le CIG)

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention constitutive.

M. DELMAS : « Qui dit groupement, dit que cela puisse être groupé. De quel appel d'offre s'agit-il ? Jusqu'à présent la commission d'appel d'offres officiait, que devient-elle par rapport à cette nouvelle mesure. »

M. LE VOT : « nous n'aurons accès à cet appel d'offres que par un moyen informatique interne, c'est la clé USB qui ouvrira le programme en lieu et place des enveloppes. »

M. DELMAS : « dans la prestation, il y a un rôle pour la commission d'appel d'offres. »

M. RAPAILLE : « la commission d'appel d'offres reste la même mais ce sera sur Internet. »

M. BISCH : « le Président de la commission aura une clé pour ouvrir le dossier Internet, au lieu d'avoir des plis. »

M. DELMAS : « si j'ai posé cette question, c'est que l'article 7 page 3 est un peu ambigu, la commission d'appel d'offres est désignée pour choisir les titulaires du marché. »

M. LE VOT : « c'est uniquement pour cette dématérialisation. On peut penser ça, mais ce n'est pas ça. »

M. BEAUVAL : « dans l'article 2, il est précisé l'objet du marché, qui n'est pas celui de l'article 7. »

M. DELMAS : « on peut penser que c'est la commission d'appel d'offres qui décide. »

M. LE MAIRE : « je ferais remarquer que l'article 7 n'est pas clair. »

M. BISCH : « on transcrit notre appel d'offre au CIG, il reçoit en retour par CD l'offre, tout cela doit être sécurisé. »

M. BESCO : « j'ai posé la même question concernant l'article 7, il n'est pas clair et on pourrait penser que les communes... »

M. DELMAS : « il y a un calendrier annexé donnant des dates précises, ces dates sont-elles informatives ou devons-nous les respecter ? »

M. LE VOT : « Je pense qu'ils ont besoin de savoir combien d'appel d'offres ils auront à gérer. »

La délibération est soumise aux voix et est adoptée *à l'unanimité*.

GARANTIE DE PRET POUR UN EMPRUNT FAIT PAR LA SOCIETE HLM IMMOBILIERE 3F

M. RAPAILLE expose que la société d'HLM « Immobilière 3F » a un projet de réhabilitation d'un ensemble immobilier sis 8, 9, 10, square des Genêts à Magny les Hameaux.

72 logements sont concernés.

Ces travaux seront financés par une subvention de l'Etat d'un montant de 104 247 € par des fonds propres d'un montant de 104 247 € et par un prêt de la caisse des dépôts et consignations d'un montant de 833 975 € à un taux à 3.45% remboursable en 15 ans.

Soit un budget prévisionnel de 1 042 469 €

La société Immobilière les 3 F demande la garantie municipale pour ce prêt de 833 975 €

En contre partie de cette garantie, la ville a négocié un contingent de logement et la société 3F propose de mettre à disposition de la ville 12 logements au profit de candidats désignés par la ville.

Pour information

Conformément à l'article L 2252-3 du code général des collectivités locales, la commune n'est pas obligée de constituer une provision pour garantir cet emprunt s'agissant d'un organisme d'HLM.

La ville garantit au bénéfice de l'OPIEVOY depuis 1998 un emprunt d'une durée de 15 ans d'un montant à l'origine de 170 253.84 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie d'emprunt demandée à la société « Immobilière les 3 F » et d'autoriser le Maire à signer la convention de réservation des logements.

M. BEAUVAL : « la notion de garantie, si 3 F ne paie pas, la commune devra payer. Il y a quand même un risque. »

M. LE MAIRE : « oui, mais la société 3 F est solide financièrement. »

La délibération est soumise aux voix et est adoptée *à l'unanimité*.

REVERSEMENT DE SUBVENTIONS A MAGNY LOISIRS ET A LA MJC

M. RAPAILLE informe qu'en fin d'année, la CAF a versé les subventions pour les deux contrats suivants :

Le contrat enfance (97 077.84 €) et le contrat temps libre soit 120 071.86 €

Ces contrats concernent plusieurs secteurs dont la MJC et Magny Loisirs à qui il convient de reverser les sommes suivantes :

- Pour la MJC 14 000 €
- Pour Magny Loisirs : 35 098 €

Les délibérations sont soumises aux voix et sont adoptées *à l'unanimité*.

Mme BOKAN ne participe pas au vote pour la MJC

M. BORDIER ne participe pas au vote pour Magny Loisirs

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2004

M. RAPAILLE rappelle que le bilan administratif, c'est le réalisé de l'année 2004.

et remercie les services pour avoir réalisé ce travail 1 mois ½ après la date de clôture.

Puis, il fait l'exposé du Compte Administratif 2004.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui présente les résultats de l'exécution du budget.

La balance des réalisations de l'exercice 2004 est la suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes réalisées	1 477 760.40 €	9 974 565.39 €
Dépenses réalisées	2 274 023.50 €	9 107 177.64 €
Différence	-796 263.10 €	867 387.75 €
Solde d'exécution N-1	632 410.47 €	1 204 328.40 €
Résultat	-163 852.63 €	2 071 716.15 €

A. Les dépenses d'investissement

Prévu : 3 516 389.€

Mandaté : 2 274 023.50 €

Reste à réaliser : montant 941 467.72 €(cf. tableau annexe) en dépenses

Détail par chapitre des principales dépenses d'investissement :

chapitres	Articles	libellé	prévu	réalisé
<u>16</u>	<u>1641</u>	<u>Remboursement d'emprunt</u>	<u>358 819.14€</u>	<u>350 275.57 €</u>
<u>19</u>	<u>192</u>	<u>Différence sur réalisation d'immobilisation</u> Sorties d'actif	<u>24 479.77 €</u>	<u>24 479.77 €</u>
<u>20</u>		<u>Immobilisations incorporelles</u>	<u>134 200 €</u>	<u>56 772.21 €</u>
	<u>205</u>	<u>Logiciel</u>		<u>26 334.72 €</u>
		Frais d'études (mémorial et M quartier B Pascal)	<u>47 950 €</u>	28 754.€
<u>21</u>		<u>Immobilisations corporelles</u>	<u>636 985.09 €</u>	<u>413 583.15 €</u>
	<u>2182</u>	<u>Matériel de transport</u>	<u>118 300 €</u>	<u>95 067.31 €</u>
		Master menuiserie		22 843.55 €
		Traffic cuisine centrale		23 672.88 €
		Twingo et Kangoo		22 271.77€
		Master Espaces verts		26 279.11 €
			<u>38 300 €</u>	
	<u>2183</u>	<u>Matériel de bureau et informatique</u>	<u>67 629.14 €</u>	<u>35 972.33€</u>
	<u>2184</u>	<u>Mobilier</u>		<u>64 563.42 €</u>
		halte jeux		50 251.32 €
		Divers services		14 308.14€
			<u>178 229.77 €</u>	
	<u>2188</u>	Divers matériel pour l'Hôtel de Ville, les services techniques, la communication, la voirie et espaces verts, les gymnases, l'Estaminet		<u>126 832.73 €</u>

		l'Estaminet		
		<u>Matériel roulant</u>	<u>60 986 €</u>	
	<u>21571</u>	mécacalac pour la voirie		<u>60 972.08 €</u>
		tracteur		46 644 €
				14 328 €
<u>23</u>		<u>Immobilisations en cours</u>	<u>2 361 905 €</u>	<u>1 428 912.80 €</u>
	<u>2312</u>	<u>Terrain</u> (trx cimetière et stades)	<u>155 549 €</u>	<u>57 524 €</u>
	<u>2313</u>	<u>constructions</u>	<u>773 039 €</u>	<u>503 255 €</u>
		acquisitions Maisons Promogim Mémorial		322 991.91 €
		trx M quartier St Exupéry,		32 062.02 €
		restauration Eglise		55 016.22 €
		trx Estaminet		147 039.33 €
				59 537.51 €
			<u>1 120 553.13€</u>	
	<u>2315</u>	<u>installations matériel et outillage technique</u>		<u>849 384.42 €</u>
		GS ST Exupéry		21 046.01 €
		Centre de loisirs		18 933.88 €
		Ateliers Villeneuve		9 983.31 €
		Voirie Magny Village		132 577.31 €
		Rue de la Cure et du Cdt Bouchet		263 631.43 €
		Square de la Barrerie		422 146.36 €

Total mandats émis : 2 274 023.50 €

B. les recettes d'investissement

Prévu : 3 516 389 €

Réalisé : 2 110 170.87 €

Reste à réaliser : montant 205 455 €(cf annexe)

Détail par chapitres des principales recettes d'investissement :

Chapitres	articles	libelles	prévu	réalisé
<u>10</u>		<u>Dotations fonds divers et réserve</u>	<u>458 513 €</u>	<u>466 727 €</u>
	10222	FCTVA	233 513 €	233 513 €
	10223	Taxe locale d'équipement	25 000 €	25 000 €
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	200 000 €	200 000 €
<u>13</u>		<u>Subvention d'investissement</u>	<u>612 241.45 €</u>	<u>428 121.45 €</u>
	1322	Régions (pour le Mémorial et pour le quartier du Buisson)	177 624.59 €	158 198.11 €
	1327	Budget communautaire (subv C.A. pour le Square de la Cure)	188 270.34 €	188 270.34 €
		autres subventions :		
	1328	mécénat pour le Mémorial	23 000 €	23 000 €
		Opievoy pour le centre social	19 807 €	19 807 €
		Autres subventions		
	1388	Tennis club de Magny : éclairage terrain	16 000 €	16 000 €
			16 449 €	16 499

		Opievoy quartier du Buisson		
<u>19</u>		<u>Différences sur réalisation d'immobilisation</u>		
	192	Vente 2 appartements square des Genets	201 696.61 €	201 696.61 €
<u>20</u>		<u>Immobilisations incorporelles</u>		
	2031	Frais d'études	21 644.12 €	21 644.12 €
<u>21</u>		<u>Immobilisations corporelles</u>	<u>92 210.46 €</u>	<u>92 210.46 €</u>
		<u>Sorties d'actif</u>		
	21312	Appartements		36 691.01 €
	21318	Jeu		5 025.21 €
	21571	Mécalac		12 065.45 €
	2182	Véhicule		32 666.66 €
	2188	auto laveuse		5 762.13 €
<u>27</u>		<u>Autres immobilisations financières</u>		<u>451 €</u>
<u>28</u>		<u>Amortissements des immobilisations</u>	<u>266 909.76 €</u>	<u>266 909.76 €</u>
<u>001</u>		<u>Solde d'exécution de la section d'investissement N-1</u>	<u>632 410.47 €</u>	<u>632 410.47 €</u>

Total titres émis plus le 001 2 110 170.87 €

C. Les dépenses et recettes de fonctionnement

Elles sont conformes aux prévisions budgétaires.

Détail par chapitre des principaux chapitres

Les dépenses

chapitres	Libelles	Prévu	Mandats émis
011	Charges à caractère général	2 564 288.17 €	2 238 829.88 €
012	Charges de personnel	5 474 220 €	5 473 711.26 €
65	Autres charges de gestion courantes	738 257 €	712 859.39 €
66	Charges financières	85 440 €	85 129 €
67	Charges exceptionnelles	336602.41 €	329 738.35 €
022	Dépenses imprévues	25 000 €	
68	amortissements	266 909.76 €	266 909.76 €
023	Virement à la section d'investissement	1 223 140.13 €	
total		10 713 857.47 €	9 107 177.64 €

Les recettes

Chapitres	Libelles	Prévu	Titres émis
70	Produit des services	757 430 €	805 119.16 €
73	Impôts et taxes	4 614 753 €	4 867 272.89 €
74	Dotation et participation	3 372 695 €	3 587 261.93 €
75	Autres produits de gestion courante	141 500 €	142 714.43 €
013	Atténuation de charges	188 000 €	257 383.37 €
77	Produits exceptionnels	435 151.07€	314 813.61.€
Sous total			9 974 565,39 €
002	Résultat reporté N-1	1 204 328.40 €	1 204 328.40 e
total			11 178 893.79 €

Le compte administratif a été comparé au compte de gestion du receveur les écritures sont identiques.

Dans le compte de gestion du receveur sont repris les résultats de deux associations syndicales pour lesquels le conseil municipal s'était prononcé favorablement à la reprise des comptes actif et passif.

Ces montants seront à inscrire au BP 2005 avec les résultats du CA, ils sont les suivants :

Cf copie page compte de gestion

1. Plateau Magny Beauplan

+ 32 953.06 € en fonctionnement

- 30 108.11 € en investissement

Total : 2 844.95 € en fonctionnement

2. ASA Hameau de Beauplan :

+ 185 997.97 € en fonctionnement

-169 465.97 € en investissement.

Total : 16 532.00 € en fonctionnement.

Ces montants seront repris lors de l'élaboration du BP 2005 et ces montants seront réaffectés dans le quartier :

Pour le fonctionnement :

$2\,071\,716.15 \text{ €} + 32\,953.06 + 185\,997.97 = \text{plus } 2\,290\,667.18 \text{ €}$

Pour l'investissement :

$-163\,852.63 + -30\,108.11 \text{ €} + -169\,465.97 \text{ €} = \text{moins } 363\,426.71 \text{ €}$

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2004.

M. BEAUVAL : « ce qui m'a étonné, c'est la balance qui fait apparaître un excédent qui augmente d'année en année. Cet excédent est-il prévu pour des dépenses ou on en fait une cagnotte ? »

M. RAPAILLE : « il ne faut pas se fier à ce chiffre de 2 M€ qui ne tient pas compte des RAR. On retombe à peu près au même excédent que l'an passé. »

M. DELMAS : « concernant les effectifs :

	<u>CA 2003</u>	<u>CA 2004</u>
Effectifs budgétaires :	147 personnes	149 personnes
Effectifs pourvus	129 personnes	142 personnes
Dont temps non complet	7 personnes	10 personnes
Agents horaires	19 personnes	22 personnes

J'observe une hausse significative des effectifs qui se traduit par une augmentation de l'enveloppe, si on compare les deux comptes administratifs

En fonctionnement : + 500 000 €
+ 1 000 000 € en recettes

Je constate une hausse des recettes et des dépenses, et malgré nos précédentes remarques les hausses des effectifs continuent de croître.

Plus surprenant, il y a une hausse des contrats de prestations et services (+ 24 000 €), augmentation des fournitures et petit équipement (+ 12 000 €), Elus (+ 12 000 €), charges de personnel (+ 200 000 €).

Je ne pense pas faire une prestation abusive. Tout cela ne va pas dans le sens que nous souhaitons. Pour les effectifs à temps complet + 1 (de 9 à 10) en gros presque 10 % de + en effectif. Par rapport au CA 2003, il y a 13 personnes en plus. »

M. RAPAILLE : « Si nous voulons des services de qualité, il faut du personnel. En ce qui concerne les augmentations, je vous ai présenté les chiffres sur 3 ans. Nous n'avons rien à cacher, je vous ai tout expliqué (augmentation des cotisations, augmentation des enfants en restauration scolaire, centre de loisirs, etc.).

En ce qui concerne les effectifs, il faut tenir compte qu'un certain nombre d'agents sont passés titulaires. Bien sûr, nous pourrions tout passer en sous-traitance, c'est notre débat perpétuel.

M. BISCH : « il faudrait présenter un tableau qui fait apparaître les recettes (+ de 160 000 euros pour l'accueil périscolaire). L'objectif n'est pas de faire des comparaisons d'un compte administratif. Je suis là pour voter le compte administratif 2004. »

M. JULIEN LABRUYERE : « je ne voudrais pas en rajouter, mais les charges de personnel sont importantes. 200 personnes (horaires + temps plein + charges sociales). »

M. DELMAS : « Je ne vois pas en quoi la comparaison des comptes administratifs 2003 et 2004 est critiquable. Vous me contestez alors que vous avez laissé parler M. RAPAILLE. »

M. RAPAILLE : « nous avons 3 CFA, qui sont en effectifs mais non productifs. Je constate que M. DELMAS est toujours négatif, il note les chapitres en hausse et fait abstraction des baisses réalisées grâce à des efforts de gestion. »

M. BESCO : « Il faut être prudent sur ce qui se dit en matière de personnel, car derrière il y a des hommes et des femmes qui travaillent. D'après M. DELMAS, on augmente le personnel mais les services sont les mêmes. Il faut être très attentif aux explications données par M. RAPAILLE. De plus, en 2005, ce sera encore plus cher avec la journée de solidarité. »

M. JULIEN LABRUYERE : « quand je parle de charges de personnel, cela ne veut pas dire que le personnel travaille mal. »

M. LE MAIRE : « avec les effectifs qui augmentent dans les écoles, il faut assurer. Nous avons de plus en plus d'enfants à la restauration scolaire et au péri-scolaire. Il a donc fallu

embaucher des vacataires avec des référents dans chaque groupe scolaire. Cela est également valable pour les garderies, les crèches, le sport, etc. On peut ne pas le faire, mais cela n'est pas notre choix. Dans les services techniques, administratifs, et entretien, le nombre n'évolue pas et reste stable grâce à notre action. Ce qui me chagrine dans les remarques faites, concernant les charges qui augmentent c'est que l'on ne fait pas allusion au désengagement de l'Etat. En Novembre, au Congrès des Maires de France, le Premier Ministre a été mal reçu compte tenu du désengagement de l'Etat et pour les petites communes, cela devient difficile. »

M. DELMAS : « je vais reprendre ce que vous venez de dire :

Effectif pourvu en 2004 : 142 en 2003 : 129

Vous venez de dire que la filiaire administrative n'augmente pas :	vous dites :	26	je lis 28	
	filiaire technique	vous dites :	79	je lis 86
	filiaire médico sociale			je lis 11
	filiaire sportive et animation			je lis 12

En tout cas, je me base que sur des documents officiels et je constate une augmentation.

M. BORDIER : « le débat me gêne un peu. C'est grave de partir de la méfiance. Les services essaient d'éviter la dérive. Il faut analyser en y intégrant les subventions sur les différents postes du personnel. Les services travaillent dans ce sens afin de réduire les charges. Il faut mettre en concordance les dépenses et les recettes. »

M. HOUILLON : « Le compte administratif reflète les activités de la commune de l'année. Pour le service des Sports, ces postes existaient déjà en vacations, donc il n'y a pas de nouveaux postes de créés. Quand on parle de chiffres, il faut regarder le service rendu. »

M. LE VOT : « On a 200 000 euros en plus, ce qui représente 3,7 % d'augmentation de la masse salariale, mais cela s'explique par des augmentations de service et la présentation de M. RAPAILLE l'a démontrée. »

Conformément aux règles du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LE MAIRE quitte la salle.

M. LE VOT fait procéder au vote du compte administratif 2004.

La délibération est soumise aux voix et est adoptée par :

23 voix Pour, 3 voix Contre et 2 Abstentions.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2004

M. RAPAILLE présente le compte de gestion du Receveur, document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice budgétaire.

Le compte de gestion doit être produit au Maire au plus tard le 1er juin et doit être soumis au vote du conseil municipal.

Les écritures et les résultats étant identiques entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Receveur.

Aux résultats qui apparaissent en clôture soit :

- Un excédent de fonctionnement de 2 071 716.15 €
- Un déficit d'investissement de 163 852.63 €

Il est rajouté les montants correspondants à l'intégration de la dissolution de deux ASL L'une intitulée « plateau Magny Beauplan » pour les sommes suivantes :

- + 32 953.06 en fonctionnement)
- -30 108.11 € en investissement) soit un excédent de 2 844.95 €

L'autre « L'ASA Hameau de Beauplan » pour les sommes suivantes :

- +185 997.97 € en fonctionnement)
- -169 465.97 € en investissement) soit un excédent de 16 532.00 €

La délibération est soumise aux voix et est adoptée par :

23 voix Pour, 3 voix Contre et 2 Abstentions.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2005

M. RAPAILLE expose les orientations budgétaires pour l'année 2005.

Conformément à la loi du 6/02/1992 (articles 11 et 12), un débat sur les orientations générales du budget doit avoir lieu dans les deux mois précédents le vote du budget.

La loi de finances pour 2005 décrit la stratégie des finances publiques et donne des indications sur le contexte économique et financier du pays ainsi que des indications sur le concours financier de l'état en faveur des collectivités territoriales, éléments qui permettent de préparer le budget 2005.

Les éléments fondamentaux de la programmation budgétaire de l'état sont les suivants :

- Une croissance annuelle moyenne du PIB de l'ordre de 2.5%
- Une inflation annuelle de 1.5%
- La volonté de stabiliser les dépenses de l'état y compris les dépenses de l'assurance maladie et au total, l'ensemble des dépenses publiques progresserait en moyenne de 1% par an.

Compte tenu de l'environnement économique et financier, les marges de manœuvre budgétaires sont limitées

L'objet de la présente note est donc de présenter les dispositions relatives aux collectivités locales en faisant ressortir d'une part les données nationales et d'autre part les conséquences au niveau local.

I. CONCOURS BUDGETAIRES DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES LOCALES

A. Dotation sous enveloppes normées

Ce contrat souscrit en 1999 a été reconduit d'année en année.

Son principe est de faire bénéficier les collectivités locales du fruit de la croissance.

Il intègre :

- l'évolution des prix (hors tabac)
- 33% de la hausse du PIB

Dans le budget communal sont concernés par ces dotations sous enveloppes les dotations suivantes :

DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

La dotation forfaitaire augmente de 1%

DSI (Dotation Spéciale Instituteur) diminue compte tenu du nombre toujours moins nombreux des instituteurs intégrés dans le corps des professeurs de écoles.

DSR (Dotation de Solidarité Rurale) reconduction de la somme en absence d'autres éléments bien qu'au niveau de l'état il est envisagé une augmentation de cette dotation.

B – Dotations hors enveloppes :
--

FCTVA : Taux de concours de l'Etat en 2005 : 15.4826 %

C - Diverses dispositions fiscales

- Revalorisation des Valeurs Locatives foncières servant de bases
aux impôts locaux : 1.8% des bases

II - CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

Population

Recensement INSEE octobre 2002.

Population légale 9 150 Habitants dernier recensement de l'INSEE

Scolarité 1161 élèves dans les établissements publics du premier degré et 1175 élèves avec ceux scolarisés dans les établissements privés

Emploi. Le nombre de chômeurs recensés par le pôle emploi se monte en décembre 2004 à 300 personnes (pour 160 en 2001)

III - CONTEXTE FINANCIER DE LA COMMUNE

Etat de la dette

Année 2001 au 1 janvier	2 422 212.80 €
Année 2002	2 311 597.91 €
Année 2003	1 920 352.24 €
Année 2004	1 862 353.58 €
Année 2005	1 507 777.73 €

L'endettement par habitant était de 204 € en 2004

Il sera de 165 € en 2005

La moyenne départementale pour les communes de la strate est de 550

Compte tenu des engagements actuels, la dette sera totalement amortie fin 2013.

Remboursement en capital et intérêts

années	capital	intérêts	total
2001	415 513.80 €	151 893.51 €	567 406.51 €
2002	390 830.21 €	131 038.41 €	521 868.62 €
2003	367 729.16 €	102 663.01 €	470 392.17 €
2004	351 196.14 €	85 439.15 €	436 635.29 €
2005	304 622.82 €	66 691.65 e	371 314.47 €

IV. Orientations budgétaires générales

Le budget communal prévisionnel pour l'année 2005 qui sera présenté fin mars devra respecter les engagements pris avec la population

- Ne pas augmenter la pression fiscale
- Offrir des services de qualité aux administrés avec une politique tarifaire adaptée

Cette année encore le budget devra tenir compte des incertitudes sur les concours financiers de nos partenaires :

- Etat : effet de la décentralisation
- Baisse des subventions politiques de la ville
- Communauté d'Agglomération : le maintien des subventions au niveau de 2004 n'est pas assuré.

Le fonctionnement

- les recettes

Le budget prendra en compte les paramètres suivants :

- a) les excédents 2004 seront repris au BP 2004
- b) la fiscalité : évolution des bases de + 1.8%

Achèvement des logements de l'opération Antin Résidences dans le quartier de l'hôtel de Ville ce qui aura une influence sur le montant des bases.

En absence de notification de la part des services fiscaux, et dans l'hypothèse du maintien des taux actuels, le produit fiscal attendu est estimé à 3 590 000 €

- c) les régies : évolution en fonction de la fréquentation, de la tarification, et des indices INSEE

- les dépenses

- a) les charges à caractère général : (chapitre 11)

Regroupement des dépenses de même nature pour lancer des appels d'offres afin de faire baisser les prix par une mise en concurrence.

Il faudra tenir compte des augmentations (EDF/gaz, essence etc..)

- b) la masse salariale (chapitre 012)

Augmentation limitée à 3% pour tenir compte :

- des charges salariales et patronales supplémentaires
- -de la revalorisation des salaires de 1 % à compter de Janvier 2005
- des frais d'assurance

- du GVT (glissement vieillesse technicité) avancement d'échelon, promotion du personnel

Cet objectif nécessitera

La maîtrise de l'effectif actuel

L'investissement

Outre la poursuite des investissements qui ont pour objectif la réduction des frais de fonctionnement, et l'acquisition pour renouvellement des véhicules, mobilier et matériel, les principaux investissements envisagés sont les suivants :

- a) poursuite du plan informatique.
- b) des travaux de réhabilitation au centre technique municipal pour tenir compte des remarques formulées par le médecin du travail et afin de respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Ces travaux permettront au personnel de travailler dans de meilleures conditions : sanitaires et vestiaires corrects, salle de réunion, bureau d'accueil ; magasin etc..

c) inscription des projets prévus dans les contrats régionaux et départementaux sur lesquels le conseil municipal a délibéré le 1/03/2004 à savoir :

- la maison de quartier Blaise Pascal
- la restauration du bâtiment de l'Eglise St Germain
- aménagement d'aires de jeux sportifs

Ces dépenses d'investissement pourraient être financés par un autofinancement de 1,5 M d'€ et par un emprunt qui serait affecté aux investissements contractuels (région Département)

Cet emprunt ne serait débloqué qu'après la réponse positive des partenaires et selon l'avancement des travaux.

M. JULIEN LABRUYERE : « En reprenant vos hypothèses, sur le plan national, on peut constater qu'on se plante régulièrement. La croissance de l'Etat de 2,5 % n'est pas certaine. Il n'est pas prudent de partir de cette hypothèse. A contrario, l'inflation de 1,5 % est sans doute sous-estimée si l'on tient compte des autres taxes. En ce qui concerne la commune, c'est bien que la dette diminue, il faut être prudent sur le réendettement qui pourrait nous mettre en difficulté dans les années à venir.

Le désengagement de l'Etat est une réalité. Il faut être prudent sur les investissements, en tous cas étaler peut-être dans le temps les choix surtout si nous avons la possibilité d'autofinancement.

Pour le fonctionnement, c'est plus difficile, il faut maîtriser les charges de personnel, même si la marge est limitée.

Il faut également limiter la fiscalité communale. »

M. LE VOT : « On constate que la politique libérale est un handicap pour les communes car ce sont elles qui gèrent les effets de cette politique.

Maintenant nous avons des gens sans ressources (SDF), des gens qui travaillent mais qui n'ont plus les moyens de faire face aux dépenses (nourriture, logement, etc). : les travailleurs pauvres.

Autre exemple, la Région : les impôts régionaux vont augmenter du fait des défaillances de l'Etat (manque au niveau des logements, des transports en commun), on sait ce qu'il faudrait faire, mais l'Etat n'engage pas ses deniers. Un exemple, le site propre St-Quentin-Massy. La Région est partante mais l'Etat n'honore pas ses engagements. Que faire ? Réaliser les équipements en augmentant le budget ou ne pas satisfaire des besoins urgents en attendant le déblocage des crédits de l'Etat ?

De plus en plus, les communes sont sollicitées pour palier à ce désengagement, mais comment faire.

Concernant les impôts, lorsqu'on dit baisser les impôts, je suis d'accord pour diminuer ceux des plus pauvres mais pas ceux des plus riches.

Le taux de la taxe d'habitation de la commune est de 10 %, sur le plan national il est de 14 %. Pour le Foncier, il est le même qu'au plan national : 18 %. Et il faut savoir que 40 %, du produit de cet impôt provient des entreprises.

Concernant le Personnel, c'est le reflet du service rendu à la population, je suis pour le service public.

Les choix présentés dans le budget sont conformes à notre politique.

Toutes les entreprises publiques ont augmenté leurs tarifs.

En ce qui concerne les impôts, on maintient encore en 2005 la pression fiscale grâce à l'augmentation de la richesse, j'ai peur qu'on ne puisse pas poursuivre dans les années à venir.

M. BESCO : « On a beaucoup parlé de services aux habitants, je veux évoquer l'accord global sur le commerce et les services en discussion à l'OMC. Très vite, cet accord va perturber la gestion des communes puisque les directives vont dans le sens de la privatisation des biens et services.

Je souhaiterais qu'une délibération soit prise lors d'un prochain Conseil. En effet, cet accord c'est la délocalisatio